

Jean-Luc PERAT
Député-Maire
Conseiller Général

Monsieur Jean-François LOBIT
Sous-Préfet de l'arrondissement
d'Avesnes-sur-Helpe

BP 207

59363 AVESNES-SUR-HELPE CEDEX

Canton d'Avesnes sur Helpe Nord

Avesnes sur Helpe
Bas Lieu
Beugnies
Dompierre sur Helpe
Dourlers
Felleries
Flaumont-Waudrechies
Floursies
Ramousies
Saint - Aubin
Saint-Hilaire-sur Helpe
Sémeries
Semousies
Taisnières-en-Thiérache

Canton d'Avesnes sur Helpe Sud

Avesnelles
Beaurepaire-sur-Sambre
Boulogne-sur-Helpe
Cartignies
Etroeungt
Floyon
Grand Fayt
Haut Lieu
Larcuillies
Marbaix
Petit Fayt
Rainsars
Sains du Nord

Canton d'Hautmont

Beaufort
Bousières sur Sambre
Eclaires
Hautmont
Limont Fontaine
Neuf Mesnil
Saint Rémy du Nord

Canton de Landrecies

Bousies
Croix Caluyau
Fontaine au Bois
Forest en Cambrésis
Landrecies
Le Favril
Maroilles
Preux au Bois
Prisches
Robersart

Canton de Soire le Château

Aibes
Beaurieux
Bérelles
Bousignes sur Roc
Choisies
Clairfayts
Cousoire
Dimechaux
Dimont
Eccles
Hestrud
Les Fontaine
Liessies
Sars Poteries
Soire le Château
Soirinnes

Canton de Trélon

Anor
Baives
Epe Sauvage
Féron
Fourmies
Gageon
Moustier en Fagne
Ohain
Trélon
Wailers en Fagne
Wignehies
Willies

Objet : Comité de suivi de l'aménagement de la RN2

Nos Références : Dossier suivi par Sébastien Hausemont, Assistant Parlementaire

Pièce jointe : Néant

Monsieur le Sous-Préfet,

Nous avons eu le 12 octobre dernier, comme vous le savez, une réunion de l'association de promotion de la liaison Mons-Laon à Avesnes pour faire le point sur l'évolution des travaux de mise à 2X2 voies de la RN2.

A cette occasion, nous avons exprimé notre grande inquiétude concernant la mobilisation des crédits et sur la volonté de l'Etat de désenclaver notre territoire en lui attribuant, enfin, une véritable considération.

De plus, il apparaît d'une urgence croissante de réfléchir au niveau national à la place stratégique que pourrait occuper la RN2 pour les transports et flux de marchandises parmi les grands axes d'échange interrégionaux et européens.

Dans ce contexte, les conclusions du récent « Grenelle de l'environnement » militent clairement pour l'aménagement de la RN2. On peut y lire en effet : « les nouvelles infrastructures routières et autoroutières seront limitées à la résolution des cas de sécurité et de congestion, ou d'intérêt local ». La RN2 répond en effet simultanément à ces trois conditions :

- **Sécurité** : les journaux locaux relatent suffisamment régulièrement les accidents parfois mortels qui surviennent sur cet axe pour ne pas douter que son aménagement en améliorerait la sécurité.
- **Congestion** : L'axe Paris-Bruxelles par l'A1 est actuellement saturé. La RN2 est une alternative simple et crédible au très décrié projet de l'A24.
- **Intérêt local** : Là encore, la situation d'enclavement de la Sambre-Avesnois, mais aussi de la Thiérache dans son ensemble parle d'elle-même.

Pour toutes ces raisons, et afin de nous concerter sur la stratégie optimale à mettre en place pour déboucher rapidement sur ce dossier trentenaire, je vous demande d'organiser une réunion du Comité de suivi de l'aménagement de la RN2

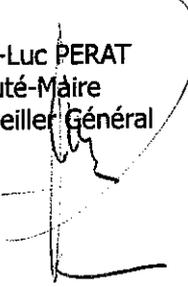
Pour me contacter

Permanence de Monsieur le Député 28 avenue de la gare 59440 AVESNES SUR HELPE ☎ 03 27 57 01 57 ☎ 03 27 57 05 10
www.perat.fr ✉ contact-deputé@perat.fr
Ou à l'Assemblée nationale 126 Rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP

dans les meilleurs délais.

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ma requête, et dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Sous-Préfet, en l'expression de mes sentiments respectueux.

Jean-Luc PERAT
Député-Maire
Conseiller Général



Pour me contacter

✉ Permanence de Monsieur le Député 28 avenue de la gare 59440 AVESNES SUR HELPE ☎ 03 27 57 01 57 ☎ 03 27 57 05 10
🌐 www.perat.fr ✉ contact-depute@perat.fr
Ou à l'Assemblée nationale 126 Rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP